

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt et un, le 25 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14  
 Nombre de présents : 13

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOSELLA Sébastien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, NORMAND Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

**Absent excusé** : ROMATIF Julien (pouvoir à GENTIL Dominique)

**Date de la convocation** : 19 février 2021

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération** : Approbation du compte de gestion 2020

**Le Conseil Municipal** examine le compte de gestion communal 2020, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2<sup>ème</sup> adjoint, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	970 395,86 €	556 284,70 €	1 526 680,56 €
Titres de recettes émis	905 087,13 €	527 174,82 €	1 432 261,95 €
Réductions de titres		1 127,20 €	1127.20€
Recettes nettes	905 087,13 €	526 047.62€	1 431 134.75 €
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	970 395.86 €	556 284.70€	1 526 680.56€
Mandats émis	627 495.54 €	374 064.63 €	1 001 560.17€
Annulations de mandats	12 084.00 €	12 795.29€	24 879.29 €
Dépenses nettes	615 411.54 €	361 269.34 €	976 680.88 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	289 675.59 €	164 778.28 €	454 453.87 €
Déficit			

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020, présenté par le receveur municipal,

**Le Conseil municipal** de la commune de Primarette, après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2020, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2<sup>ème</sup> adjoint, et après en avoir délibéré,

**Approuve** le compte de gestion de l'année 2020, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 février 2021

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

